

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **31 MAI 2022**

Délibération CA 2022/05/31 – 1

Point 1 de l'Ordre du Jour

ANNEXE 1

ÉLECTION du PRÉSIDENT de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

Délibération :

Conformément au procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine à la majorité absolue des membres en exercice de l'assemblée électorale,

le Conseil d'Administration a élu Mme Hélène BOULANGER Présidente de l'Université de Lorraine au second tour du scrutin du 31 mai 2022 avec 16 voix.

Fait le 31 mai 2022



Jean-Yves JOUZEAU
Président de séance

Publicité et modalités de recours contre l'élection :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **09/06/2022**
 - information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **09/06/2022**
 - transmission au Recteur Chancelier des Universités le **09/06/2022**.
- Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :
- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
 - ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.